

Changeons d'ère
à Taverny

Réunion du mardi 22 novembre 2022

Que se passe-t-il à Taverny ?

Que se passe-t-il à Taverny ?

Commune de la ceinture verte, nous sommes en droit de nous demander si ce terme de ceinture verte a encore un sens ?

Que se passe-t-il à Taverny ?

Intervention de Jacqueline Lorthiois

Il s'agit de replacer la ville de Taverny au sein
de l'Ile-de-France.

Le Bassin Parisien est en cuvette et les rivières et le fleuve Seine convergent vers le centre de cette cuvette où se trouve Paris. L'agglomération très dense au cœur se développe en étoile dans les vallées, empruntées par les axes de transports.

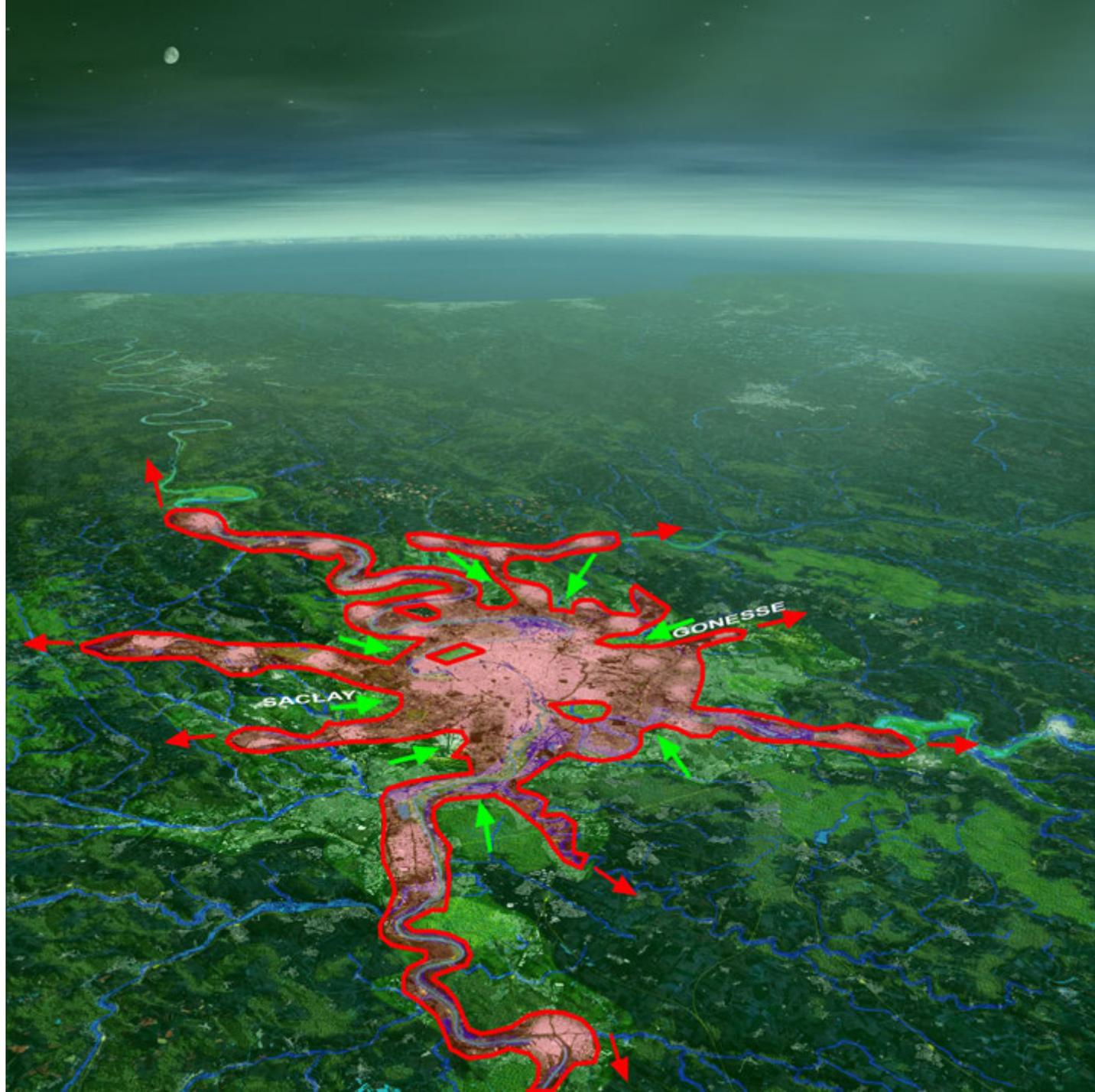
Ainsi l'agglomération parisienne ressemble à une **PIEUVRE**, avec le centre dense qui forme la tête et les tentacules qui s'allongent en rubans d'urbanisation dans les vallées.

Ici, un très beau tentacule de la pieuvre s'est développé le long de la Vallée de Montmorency dès l'époque gallo-romaine, habité par un peuple gaulois les « Parisii ». Les transports ont emprunté cette vallée dès cette époque avec la chaussée Jules César, devenue N14, puis D14 ; l'A 15 qui leur est parallèle.

Nous autres écologistes, sommes très attentifs au "bien-être animal".

Pour que cette Pieuvre soit en bonne santé, il lui faut :

- des **espaces de respiration** entre les tentacules
- que **les tentacules ne s'allongent pas indéfiniment** comme le nez de Pinocchio



Dans les années 60, de Gaulle survolant l'IDF en hélicoptère avec Georges Pompidou et constatant l'énorme désordre de la banlieue interpelle son Premier ministre : « *Foutez-moi un peu d'ordre dans ce bordel* ». Le gouvernement fait appel à un grand commis de l'État, Paul Delouvrier, préfet, qui mobilise des équipes pour produire le **schéma fondateur de l'aménagement du territoire en Ile-de-France : le SDAU de 1965** (le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris).

Ils s'inspirent du modèle du « Grand Londres » avec la zone agglomérée entourée d'une ceinture verte et des Villes Nouvelles en dehors de la zone dense à 60 km du cœur de Londres.

En Ile de France aussi, on imagine des Villes Nouvelles hors zone dense agglomérée. Mais on a décidé qu'elles ne seraient qu'à 30 km de Notre-Dame. Avec le risque qu'elles ne s'autonomisent pas vis-à-vis de la capitale.

Il fallait des « coupures vertes » entre la zone agglomérée et les Villes Nouvelles, afin d'éviter que les tentacules de la Pieuvre ne s'allongent exagérément, provoquant de l'étalement urbain.

Ainsi, une « **COUPURE VERTE** » a-t-elle été identifiée entre le tentacule de la Vallée de Montmorency et la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise. Voir la carte de la « Charte de l'Ile-de-France » établie en 1991. On voit une double flèche noire nord /sud qui dessine un vaste espace de respiration et une continuité écologique entre la forêt de St Germain en Laye et la forêt de Montmorency, composée essentiellement de terres agricoles en jaune.

Taverny était au cœur de cet "espace de respiration". Telle est sa vocation régionale.

"Changeons d'air", c'est exactement la question. C'est même "sauvons l'air" de ce territoire, sinon Taverny mais aussi la Vallée de Montmorency et Cergy-Pontoise risquent d'être « étouffées sous le béton ».



Dès 2008 dans **le SDAU** qui n'a jamais été voté, on voit que cet espace de respiration est déjà bien bouffé.

- à l'ouest St Ouen l'Aumône grignote vers l'Est avec la ZAE de Liesse

Au lieu de réhabiliter le Vert-Galant, le long de la francilienne, la commune gaspille de l'espace

- Bessancourt urbanise.

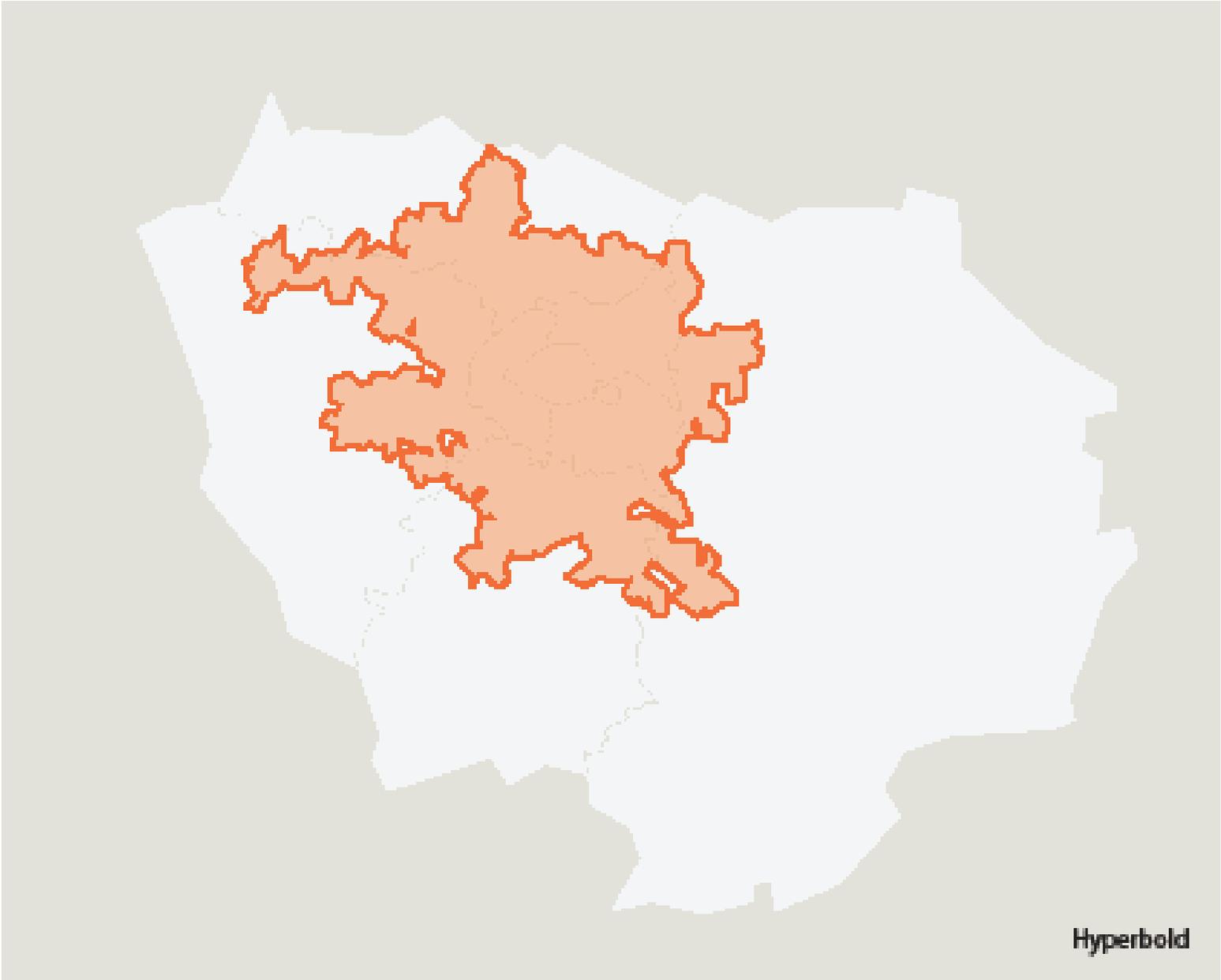
- Sur Pierrelaye tartiné par les champs d'épandage de la Ville de Paris qui a pollué le sol, un projet de forêt bien aléatoire.

Taverny longtemps épargné est pris d'une fièvre récente de constructions.



La situation est fortement aggravée avec la loi Grand Paris de Sarkozy et ses rêves de grandeur qui valide tous les projets de bétonisation (le nombre de logements par an passe de 35 000 à 70 000 ; aux 200 km de métro existants, on rajoute 200 autres km avec le Grand Paris Express). Les villes « dissociées » se multiplient : « les habitants n’y travaillent pas, les travailleurs n’y habitent pas ». Les gens se croisent et ça fait exploser la demande de transport. En bouchant tous les espace de respiration entre les tentacules, La Pieuvre qui était un bel animal en bonne santé devient une **Méduse du Grand Paris**.

On est typiquement à Taverny dans un exemple où la méduse bouffe l’espace de respiration... Cette belle « continuité écologique » entre les deux forêts domaniales est mise à mal, la coupure verte de Taverny-Bessancourt- Pierrelaye est très largement entamée.



Hyperbold

Conclusion : *avec la pandémie, avec l'accélération terrible du dérèglement climatique de cet été, on prend conscience de l'urgence de revenir au respect du VIVANT et à la SOBRIETE. L'Ile-de-France perd de la population, la région compte 400 000 logements vacants. Avec la crise énergétique, on découvre que « le meilleur transport est celui qu'on évite ».*

Pour aller plus loin :

<https://j-lorthiois.fr/paris-metropole-de-la-pieuvre-a-la-meduse/>

[Jacqueline Lorthiois](#) & [Harm Smit](#), « Les écueils du Grand Paris Express », *Métropolitiques*, 27 juin 2019.

URL : <https://metropolitiques.eu/Les-ecueils-du-Grand-Paris-Express.html>

Que se passe-t-il à Taverny ?

Les travaux

La ZAC « Quartiers des T »

ZAC : Zone d'aménagement concerté

GPA : Établissement public de l'état « Grand Paris Aménagement »

La ZAC « Quartiers des T »

La ZAC « Quartiers des T », pourquoi ?

Direction de l'Urbanisme et de
l'Aménagement
Affaire suivie par Sylvain WEISS
01 30 40 50 43
sweiss@ville-taverny.fr

Thierry LAJOIE
Directeur Général

Grand Paris Aménagement
Parc du Pont de Flandre
Bâtiment 033
11 Rue de Cambrai
75019 PARIS

Taverny, le 12 Février 2019

Objet : Projet d'aménagement multisites Cœur de Ville, Verdun Plaine, Plaine des Ecouardes

Monsieur le Directeur Général,

Lors de notre rencontre du 18 Octobre dernier, je vous ai exposé mes projets pour rénover, restructurer et développer la Commune de Taverny.
Il s'agit notamment :

- **D'animer et de restructurer le Cœur-de-Ville autour de la place de la Mairie et du marché** pour créer un véritable lieu de vie et d'animation : à ce titre, il s'agit de réaménager l'espace public en redonnant à nos habitants un véritable espace dédié aux piétons , de valoriser le parc Henri Leyma aujourd'hui peu ouvert sur son environnement, de regrouper le stationnement, de travailler sur le redéploiement des équipements publics tels que l'extension du conservatoire et le déplacement du marché afin de lui donner plus grande visibilité.
- **De conforter le secteur Verdun Plaine comme deuxième centralité de la Ville de Taverny** en valorisant les équipements publics autour de la Place Verdun et de la rue du Chemin Vert de Boissy, en renforçant le pôle de commerces et en recomposant l'espace public pour assurer une meilleure lisibilité et faciliter les cheminements.
- **Enfin, de développer sur le secteur de la Plaine des Ecouardes** , un Eco quartier mixte d'habitats et d'équipements, intégrant des matériaux de construction innovants, de l'agriculture urbaine, et ce, en articulation avec les quartiers d'habitation existants, le quartier des Lignièrès au Nord, la zone pavillonnaire des Barbus au sud ainsi que la zone d'activité économique au nord-ouest.

Sur ce secteur, je tiens à vous informer que l'atelier Marniquet a été désigné par la Ville et l'Etablissement Public Foncier Ile de France en janvier 2019 afin de réaliser une étude pré-opérationnelle ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration de scénarii d'aménagement.

- **D'animer et de restructurer le Cœur-de-Ville autour de la place de la Mairie et du marché** pour créer un véritable lieu de vie et d'animation : à ce titre, il s'agit de réaménager l'espace public en redonnant à nos habitants un véritable espace dédié aux piétons , de valoriser le parc Henri Leyma aujourd'hui peu ouvert sur son environnement, de regrouper le stationnement, de travailler sur le redéploiement des équipements publics tels que l'extension du conservatoire et le déplacement du marché afin de lui donner plus grande visibilité.
- **De conforter le secteur Verdun Plaine comme deuxième centralité de la Ville de Taverny** en valorisant les équipements publics autour de la Place Verdun et de la rue du Chemin Vert de Boissy, en renforçant le pôle de commerces et en recomposant l'espace public pour assurer une meilleure lisibilité et faciliter les cheminements.
- **Enfin, de développer sur le secteur de la Plaine des Ecouardes** , un Eco quartier mixte d'habitats et d'équipements, intégrant des matériaux de construction innovants, de l'agriculture urbaine, et ce, en articulation avec les quartiers d'habitation existants, le quartier des Lignièrès au Nord, la zone pavillonnaire des Barbus au sud ainsi que la zone d'activité économique au nord-ouest.

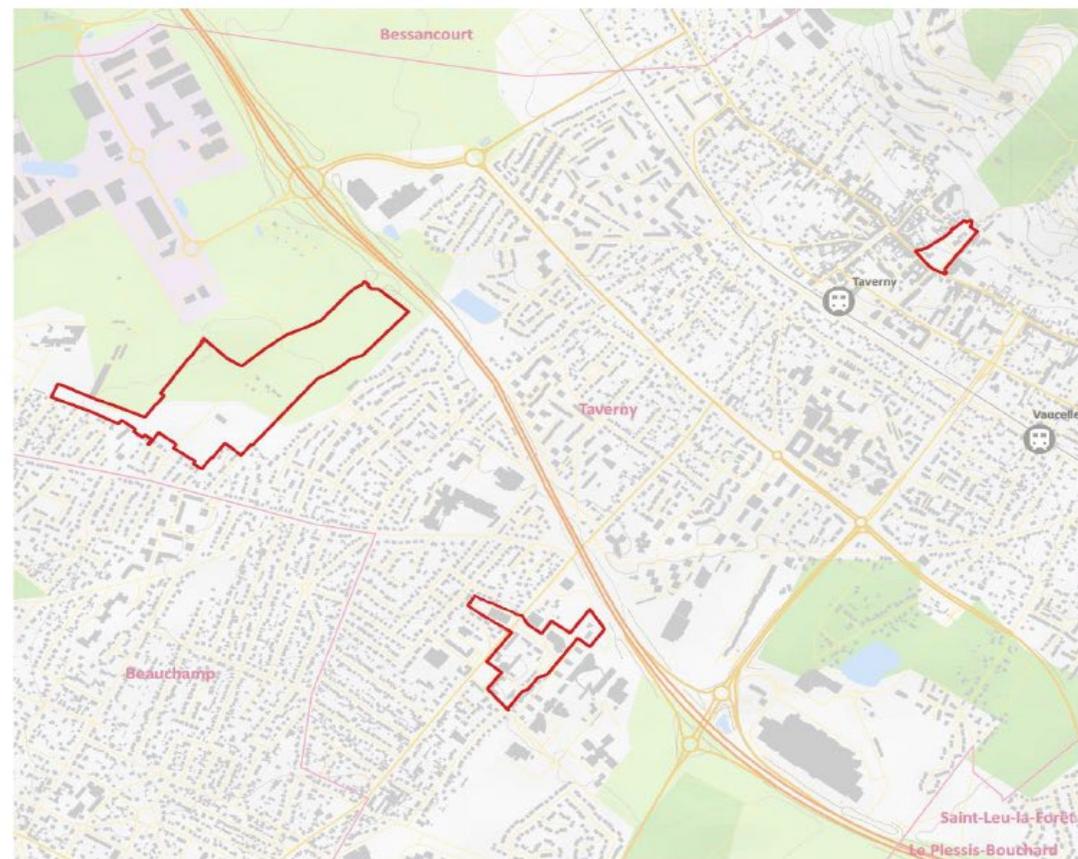
La ZAC « Quartiers des T »

Une ZAC multisites :

- Cœur de ville
- Verdun Plaine
- Zone agricole des Écouardes

ANNEXE N°5 A LA CONVENTION-CADRE VILLE-GPA : PERIMETRE DE L'OPERATION QUARTIER DES T

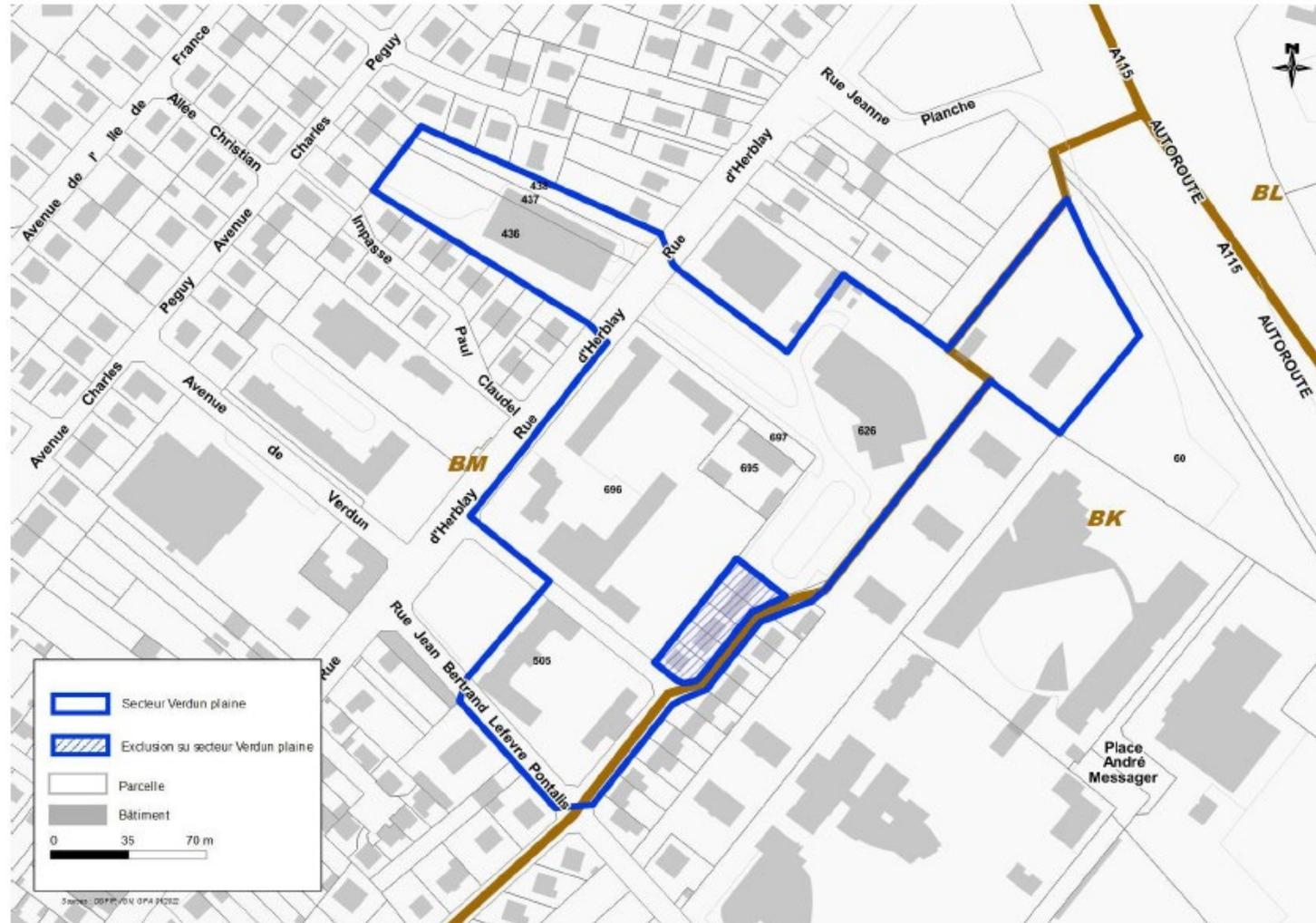
PERIMETRE DE LA ZAC QUARTIER DES T



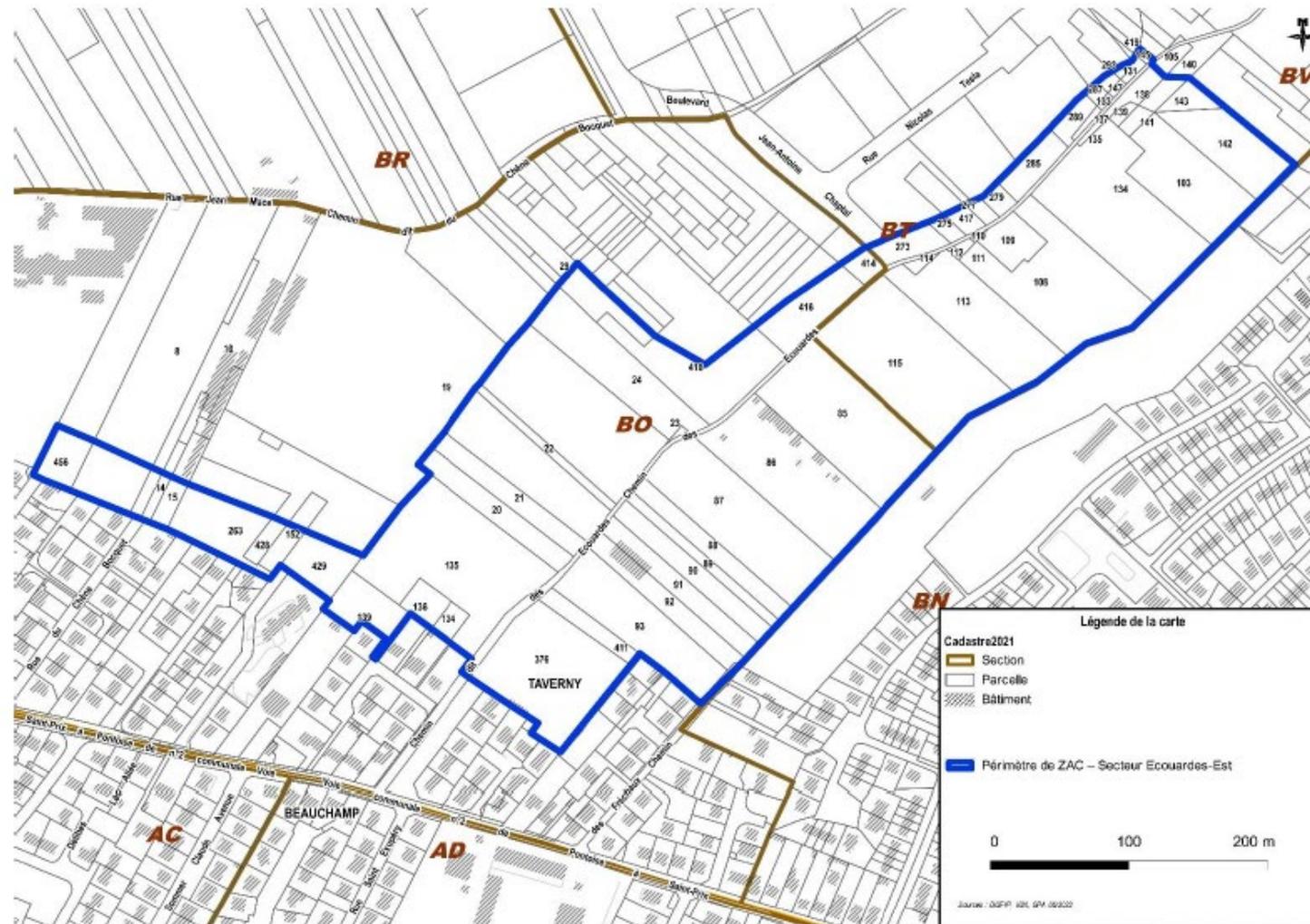
PERIMETRE CŒUR DE
VILLE



PERIMETRE VERDUN-PLAINE



PERIMETRE ECOUARDES-EST



La ZAC « Quartiers des T »

Parcelles et / ou bâti à libérer de toute occupation et à mettre à disposition de GPA pour la réalisation des travaux



En jaune, le foncier à céder gratuitement par la ville ou à mettre à disposition à titre gratuit à GPA



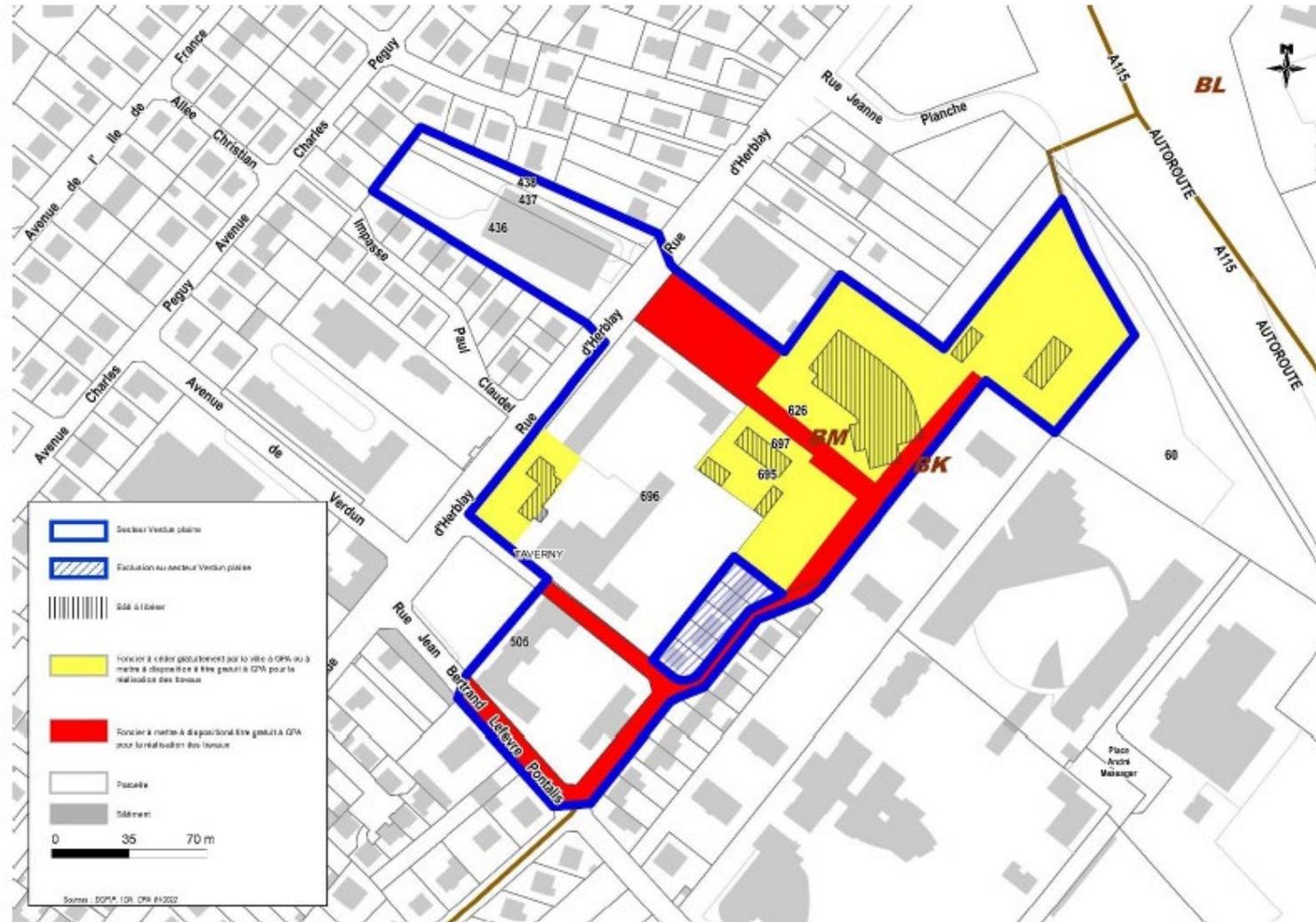
En rouge, les parcelles à acquérir par la ville et à céder gratuitement ou à mettre à disposition à titre gratuit à GPA

ANNEXE N°6 A LA CONVENTION CADRE VILLE-GPA : PARCELLES ET/OU BATI A LIBERER DE TOUTE
OCCUPATION ET A METTRE A DISPOSITION DE GPA POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Secteur Cœur de Ville :



Secteur Verdun Plaine :



La ZAC « Quartiers des T »

Un budget de presque 65 M€ pour réaliser moins de 54 M€ de travaux, d'études, d'acquisitions.

65 M€ uniquement pour les infrastructures et la partie équipements publics.

Les constructions des logements sont à la charge des promoteurs.

ANNEXE N°8 A LA CONVENTION CADRE VILLE-GPA :

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION (EN K€ HT)

E - GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	314 k€
I - FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES (annonces, assurances, impôts...)	590 k€
L4 - FRAIS INTERNES	7 340 k€
COUVERTURE DU RISQUE	2 341 k€

DEPENSES	64 954 k€
A - ACQUISITIONS	5 758 k€
B - ETUDES	1 344 k€
C - TRAVAUX	46 768 k€
C1 - TRAVAUX MISE EN ETAT DES SOLS	3 099 k€
C2 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	33 583 k€
C211 - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE CONCESSIONNAIRES (Verdun)	645 k€
C212 - TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRUCTIONS)	12 479 k€
Halle de marché (1402 m²)	3 775 k€
Groupe scolaire (10 classes)	7 129 k€
Gymnase (environ 1000 m²)	1 575 k€
C213 - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	19 480 k€
Parking souterrain (155 places)	5 200 k€
Place Charles de Gaulle (9000 m²)	2 600 k€
Liaison Place CdG-Parc Leyma	150 k€
Espaces publics Verdun Plaine (18 575 m²)	835 k€
Espaces publics Ecouardes (138 000 m²)	10 231 k€
Reprise passerelle A115	464 k€
C214 - ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTR	978 k€
C3 - HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX	4 974 k€
C301 - HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE DONT FRAIS DE CONCOURS	119 k€
Honoraires techniques démolitions Cœur de ville + dévoiement réseaux	30 k€
Honoraires techniques démolitions Verdun Plaine	61 k€
Honoraires techniques démolitions Ecouardes	11 k€
Honoraires techniques Cœur de Ville	1 751 k€
Honoraires techniques Verdun -Plaine	148 k€
Honoraires techniques Ecouardes	1 940 k€
Indemnités concours conception-réalisation	119 k€
C302 - CONTROLES TECHNIQUES	136 k€
C303 - ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION	251 k€
C306 - COORDINATEUR SECURITE PROTECTION SANTE	252 k€
C308 - AMO TRAVAUX	130 k€
C310 - ACTUALISATION - REVISIONS SUR HONORAIRES TECHNIQUES	145 k€
C5 - CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS (compensations agricole et faune flore le cas échéant)	394 k€
C6 - ALEAS SUR TRAVAUX ET HONORAIRES	4 718 k€
D - COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	499 k€

TOTAL RECETTES	Ratio	Quantités	64 962 k€
B - CESSIONS			58 528 k€
B1 - LOGEMENTS			58 138 k€
B10 - LOGEMENT LIBRE			46 676 k€
Logement libre Verdun Plaine	800 €/m²	6 930 m²	5 544 k€
Logement libre 1ere tranche Ecouardes	750 €/m²	17 360 m²	13 020 k€
Logement libre Tranche 2/3 et 4 Ecouardes	800 €/m²	35 140 m²	28 112 k€
B11 - LOGEMENT SOCIAL			11 462 k€
Logement locatif social Verdun Plaine	450 €/m²	2 970 m²	1 337 k€
Logement locatif social Ecouardes	450 €/m²	22 500 m²	10 125 k€
B311 - COMMERCES	150 €/m²	2 600 m²	390 k€
ALEAS SUR CESSIONS ACCESSION LIBRE	0,9%	46 676 k€	-401k€
D - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			6 836 k€
D2 - SUBVENTIONS			
D203 - SUBVENTIONS 100 QIE			5 500 k€
D203- SUBVENTION CD Groupe scolaire			1 012 k€
D203- SUBVENTION CD Gymnase			300 k€
D203 - SUBVENTION enfouissement de réseaux Cœur de Ville	40% des tvc	60 000 €	24 k€
RESULTAT			8 k€

À partir de ce bilan financier prévisionnel, une ventilation a été faite , secteur par secteur.

Le secteur Verdun Plaine est en orange.

Le secteur Cœur de ville est en jaune.

Le secteur plaine agricole des Écouardes est en vert.

Les dépenses qui ne pouvaient pas être ventilées secteur par secteur ont été réparties proportionnellement sur les trois secteurs.

DEPENSES	64954	k€
A-ACQUISITIONS	5758	k€
B-ETUDES	1344	k€
C-TRAVAUX	46768	k€
C1-TRAVAUX MISE EN ETAT DES SOLS	3099	k€
C2-TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	33583	k€
C211-TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE CONCESSIONNAIRES (VERDUN)	645	k€
C212-TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRUCTIONS)	12479	k€
<i>Halle de marché (1402 m²)</i>	3775	k€
<i>Groupe scolaire (10 classes)</i>	7129	k€
<i>Gymnase (environ 1000 m²)</i>	1575	k€
C213-TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	19480	k€
<i>Parking souterrain (155 places)</i>	5200	k€
<i>Place Charles de Gaulle (9000 m²)</i>	2600	k€
<i>Liaison Place CdG / Parc Leyma</i>	150	k€
<i>Espaces publics Verdun Plaine (18575 m²)</i>	835	k€
<i>Espaces publics Ecouardes (138 000 m²)</i>	10231	k€
<i>Reprise passerelle A115</i>	464	k€
C214-ACTUALISATION-REVISIONS SUR TRAVAUX AMENAGEMENTS ET CONSTR	978	k€
C3-HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX	4974	k€
C301-HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DONT FRAIS DE CONCOURS	4060	k€
<i>Honoraires technique démolitions Cœur de ville + dévoiement réseaux</i>	30	k€
<i>Honoraires technique démolitions Verdun Plaine</i>	61	k€
<i>Honoraires technique démolitions Ecouardes</i>	11	k€
<i>Honoraires technique Cœur de ville</i>	1751	k€
<i>Honoraires technique Verdun Plaine</i>	148	k€
<i>Honoraires technique Ecouardes</i>	1940	k€
<i>Indemnités concours conception-réalisation</i>	119	k€
C302-CONTROLES TECHNIQUES	136	k€
C303-ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION	251	k€
C306-COORDINATEUR SECURITE PROTECTION SANTE	252	k€
C308-AMO TRAVAUX	130	k€
C310-ACTUALISATION-REVISION SUR HONORAIRES TECHNIQUES	145	k€
C5-CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS (compensations agricole, faune, flore)	394	k€
C6-ALEAS SUR TRAVAUX ET HONORAIRES	4718	k€
D-COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	499	k€
E-GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	314	k€
I-FRAIS GENERAUX INTERNE	590	k€
L4-FRAIS INTERNES	7340	k€
COUVERTURE DU RISQUE	2341	k€

Coût GPA 11084 k€ soit : 20,58%

A+B+C = 53870 k€

288,89 €/M²

44,95 €/M²

74,14 €/M²

1689	€
13506	€
21350	€

36545

1,77737

8193

TOTAL RECETTES	64954	k€			
B-CESSIONS	58528	k€			
B1-LOGEMENTS	58138	k€			
B10-LOGEMENT LIBRE	46676	k€			
Logement libre Verdun Plaine	5544	k€	800 €/M ²	6930	M ²
Logement libre 1ère tranche Ecouardes	13020	k€	750 €/M ²	17360	M ²
Logement libre Tranche 2,3 et 4 Ecouardes	28112	k€	800 €/M ²	35140	M ²
B11-LOGEMENT SOCIAL	11462	k€			
Logement locatif social Verdun Plaine	1337	k€	450 €/M ²	2970	M ²
Logement locatif social Ecouardes	10125	k€	450 €/M ²	22500	M ²
B311-COMMERCES	390	k€	150 €/M ²	2600	M ²
B3111-COMMERCES Verdun Plaine	90	k€	150 €/M ²	600	M ²
B3112-COMMERCES Ecouardes	300	k€	150 €/M ²	2000	M ²
ALEAS SUR CESSIONS ACCESSION LIBRE	-401	k€	0,90%	46646	
D-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6836	k€		136746	M ²
D2-SUBVENTIONS		k€			
D203-SUBVENTIONS 100 QIE*	5500	k€			
D203-SUBVENTIONS CD Groupe scolaire	1012	k€			
D203-SUBVENTION CD Gymnase	300	k€			
D203-SUBVENTION enfouissement de réseaux Cœur de ville	24	k€			
RESULTAT	8	k€			

*100QIE, 100 quartiers innovants et écologique, région Ile-de-France

Surface de logements Ecouardes (1000 logements)	75000	M ²	Dont logements sociaux :	22500	M ²	Soit :	30,00%
Surface de logements Verdun Plaine (152 logements)	9900	M ²	Dont logements sociaux :	2970	M ²	Soit :	30,00%
Surface de commerces Ecouardes	2000	M ²					
Surface de commerces Verdun Plaine	600	M ²					

DEPENSES	64954	k€
Verdun Plaine	3002	k€
Cœur de ville	24005	k€
Ecouardes	37947	k€

64954

TOTAL RECETTES	64954	k€
Verdun Plaine	6922	k€
Cœur de ville	24	k€
Ecouardes	58000	k€

Résultat Verdun Plaine	3920	k€
Résultat Cœur de ville	-23981	k€
Résultat Ecouardes	20053	k€
Total résultats	8	k€

La ZAC « Quartiers des T »

En résumé :

- Cœur de ville, coût 24 M€ HT
- Verdun Plaine, coût 3 M€ HT
- Zone agricole des Écouardes, coût 38 M€ HT

La ZAC « Quartiers des T »

Le quartier Verdun Plaine qui a le plus
besoin d'équipements et
d'aménagements est le moins bien
financé !

La ZAC « Quartiers des T »

L'aménagement pharaonique du cœur de ville n'a pas de financement propre.

Il est intégralement à la charge des futurs habitants des quartiers Verdun Plaine et des Écouardes, par le biais de la charge foncière.

La ZAC « Quartiers des T »

Logements sociaux :

La ZAC « Quartiers des T »

La loi dite « SRU » « solidarité et renouvellement urbain » impose 25 % de logements sociaux fin 2025.

La ville de Taverny est déficitaire en logements sociaux.

La ZAC « Quartiers des T »

À Taverny, depuis 8 ans, par une absence délibérée de volonté politique, le taux de logement sociaux stagne autour de 22,4 %.
Pourtant, sur cette période, la ville aurait pu atteindre le taux légal de logements sociaux.

La ZAC « Quartiers des T »

Cette absence délibérée de volonté politique continue avec la ZAC « Quartiers des T ».

La ZAC « Quartiers des T » ne permettra pas d'atteindre le taux légal de 25 %.

Une bombe financière à retardement pour la commune.

Taverny

Informations sur ma commune

Nombre d'habitants : 26 296

Nombre de logements locatifs sociaux au 1er janvier 2019 : 2 385

Taux légal applicable : 25%

Taux de majoration du prélèvement (carence 2017-2019 applicable à compter du prélèvement 2021) : non applicable

En cas de carence, la majoration du prélèvement opéré sur le budget communal peut aller jusqu'au quintuplement.

Taux de logements locatifs sociaux en fonction des années et taux légal de logements sociaux à atteindre

Taux de logements locatifs sociaux				Taux légal de logements sociaux à atteindre (au 1er janvier 2020)
2002	2008	2014	2019	Taux légal à atteindre
19,33%	19,72%	21,66%	22,35%	25%

Commune carencée au titre du bilan triennal 2017 - 2019 : non

[Plus d'information concernant les communes carencées](#)

Ma commune ne remplit pas en 2020 ses obligations en terme de logements sociaux

[Plus d'informations concernant les obligations de la loi SRU](#)

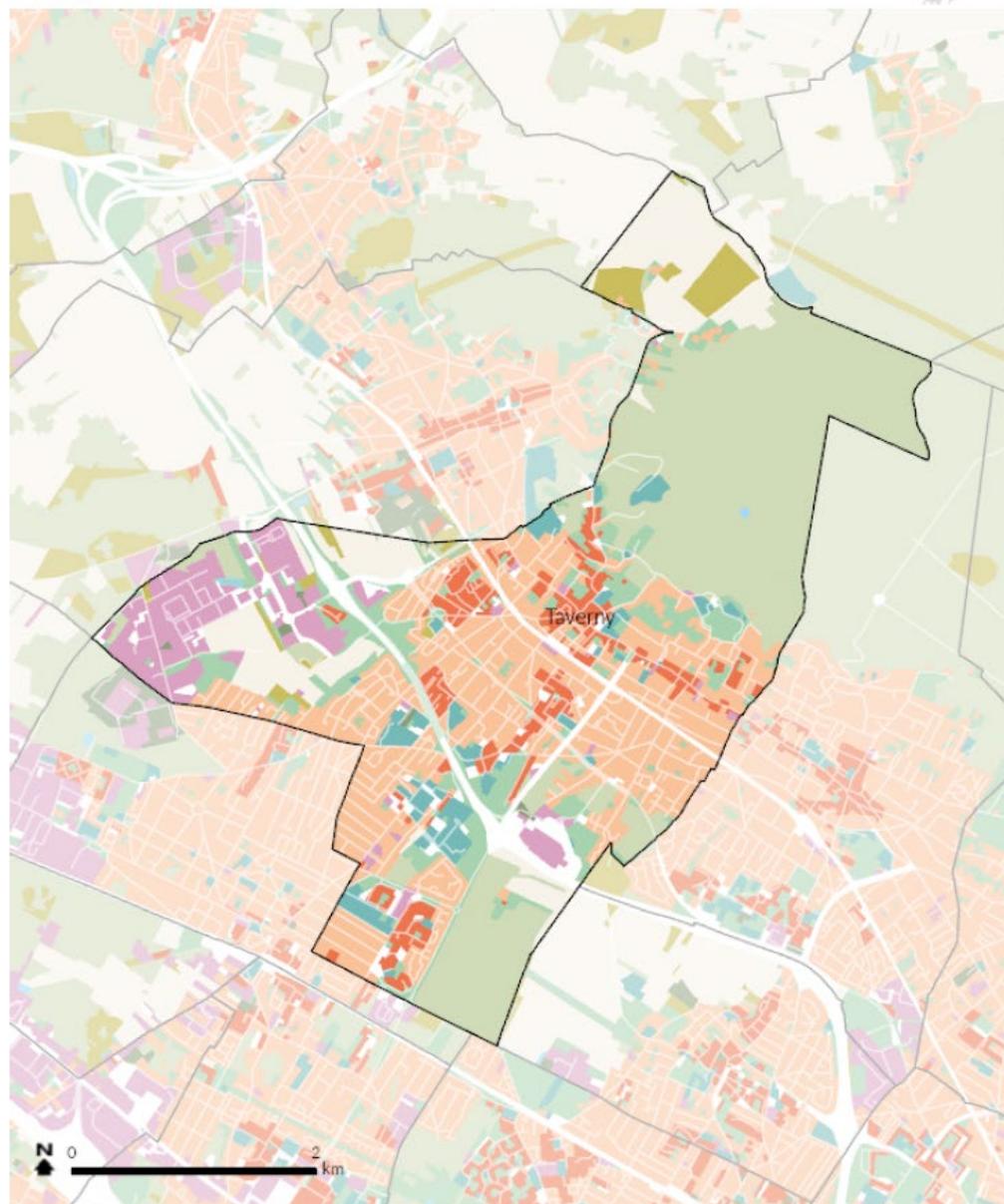
La ZAC « Quartiers des T »

Environnement &
Qualité de vie

OCCUPATION DU SOL MAJORITAIRE



Taverny



Bilan de l'occupation du sol

Taverny

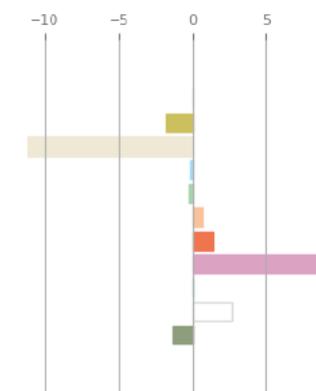
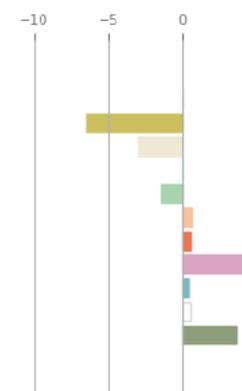
Surfaces en hectares

Type d'occupation du sol	2012	2017	2021
Bois et forêts	315.33	315.33	315.39
Milieux semi-naturels	33.31	26.85	25.07
Espaces agricoles	113.62	110.66	99.46
Eau	0.96	0.96	0.79
Total espaces naturels agricoles et forestiers	463.23	453.8	440.71
Espace ouverts artificialisés	107.1	105.71	105.45
Habitat individuel	266.89	267.61	268.3
Habitat collectif	61.52	62.1	63.46
Activités	57.16	61.8	71.65
Équipements	37.35	37.83	37.83
Transport	49.83	50.47	53.2
Carrières, décharges et chantiers	0.15	3.89	2.61
Total espaces artificialisés	580.0	589.43	602.52
Total communal	1043.23	1043.23	1043.23

Évolutions en hectares

Évolutions 2012-2017

Évolutions 2017-2021



La ZAC « Quartiers des T »

Depuis 2017, la ville a perdu plus de 13 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers au profit essentiellement de ;

- 1,36 hectare d'habitat collectif, cela n'a cependant pas permis à la ville, en carence de logements sociaux, de rattraper son retard par rapport aux objectifs de la loi SRU.
- 9,85 hectares de zones d'activité pris sur des terres agricoles cultivées réduisant encore les capacités de résilience de la ville.
- 2,73 hectares de transport, soit les routes, voies d'accès et les stationnements. Cela n'a pas permis non plus d'améliorer la circulation qui devient de plus en plus chaotique avec ses effets néfastes sur le bruit et la pollution de l'air. Une augmentation de la population assez modérée sur cette période, de l'ordre de 1000 habitants, montre que la ville est arrivée à saturation. C'est un des griefs de la MRAE.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection générale de l'Environnement
et du développement durable

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

**Décision délibérée portant obligation de réaliser une évaluation environne-
mentale de la révision du plan local d'urbanisme de Taverny (95)
après examen au cas par cas**

**N° MRAe DKIF-2022-154
du 01/09/2022**

Considérant que l'évolution du plan local d'urbanisme, telle que présentée dans le dossier de saisine et dont les principales caractéristiques sont consultables sur le site internet de la MRAe, a principalement pour objet de permettre la réalisation d'environ 1800 nouvelles constructions de logements à l'horizon 2033 dont 55 % en extension urbaine (dans le cadre d'un projet de ZAC quartiers des T comprenant un éco-quartier (site des Ecouardes) pouvant accueillir jusqu'à 1000 logements) dans la perspective d'approcher les 30 000 habitants ;

Considérant que la commune de Taverny a connu une progression très importante du nombre de logements vacants (passés de 361 en 2008 à 678 en 2019) et qu'une pleine mobilisation de ce parc est susceptible d'éviter une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers et de réduire le besoin d'extension urbaine ;

Considérant qu'une révision générale d'un plan local d'urbanisme doit permettre non seulement d'assurer la préservation ou le renforcement des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique mais qu'elle doit aussi identifier les éléments spécifiques de la trame verte et bleue communale après une analyse approfondie des écosystèmes présents ;

Considérant que l'extension urbaine envisagée concerne une surface totale de 11,7 ha d'espaces pour l'essentiel agricoles, qu'une étude préalable écologique a été réalisée en 2019 et 2020 mais que cette étude ne figure pas au dossier, que le diagnostic est très incomplet, notamment sur les éléments liés à la fonctionnalité des milieux et leurs interactions ;

Considérant que la commune de Taverny est concernée par des pollutions sonores élevées notamment le long du boulevard du Temps des Cerises, de la rue Gambetta ou de la rue Lady Ashburton (le long de la voie ferrée) avec pour certaines des émergences sonores en façade de plus de 70 dB(A), que, selon l'OMS, les nuisances routières impactent la santé lorsqu'elles se situent à un niveau supérieur à 53 dB(A) et que le document d'urbanisme doit s'efforcer d'éviter ou, à défaut, de contribuer à la réduction de ses nuisances, notamment à l'occasion des constructions ou des réhabilitations des logements autorisées par le règlement ;

Considérant que selon les données d'Airparif de 2019 (année sans confinement), plusieurs secteurs de la commune ont connu des dépassements de la valeur limite de 35 jours de pollution des PM₁₀ à 50 µg/m³ dans l'air et que des valeurs élevées de NO₂ ont été observées dont certaines atteignent la valeur limite réglementaire de 40 µg/m³, l'OMS considérant que la nocivité pour la santé de ces particules est avérée au-dessus de 10µg/m³ en moyenne annuelle ;

Considérant que la révision générale d'un plan local d'urbanisme doit intégrer les questions de changement climatique en veillant à prendre en compte les trajectoires définies par le Schéma régional Climat, air énergie (SRCAE) et par le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) arrêté, en cours d'approbation, que si des intentions figurent dans le PADD, aucun élément permettant de connaître leur traduction dans le règlement du PLU (document opposable aux tiers) n'est porté à la connaissance de l'Autorité environnementale ;

Considérant que, selon les éléments communiqués dans le dossier, les incidences de la construction de 1800 nouveaux logements sur la circulation, sur les pollutions sonore et atmosphérique ne sont pas évaluées qu'il en est de même du bilan carbone global des opérations générées par le PLU ;

Considérant que la présente décision ne préjuge pas des suites qui pourraient être données aux éventuelles saisines de l'autorité environnementale pour les projets sur le territoire concerné par la procédure, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, ni aux saisines de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas tel que prévu à l'article R.122-3-1 du code de l'environnement ;

Considérant, au vu de l'ensemble des informations fournies par la personne publique responsable, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, que la révision du PLU de Taverny est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine ;

Décide :

Article 1er :

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Taverny, telle que présentée dans le dossier de demande, **est soumise** à évaluation environnementale.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la réalisation de l'évaluation environnementale de la révision du PLU de Taverny sont explicités dans la motivation de la présente décision et concernent notamment les continuités écologiques, la protection de la biodiversité, la santé humaine (en raison de risques de pollution sonore et atmosphérique), la prise en compte du changement climatique, la consommation d'espace.

Article 2 :

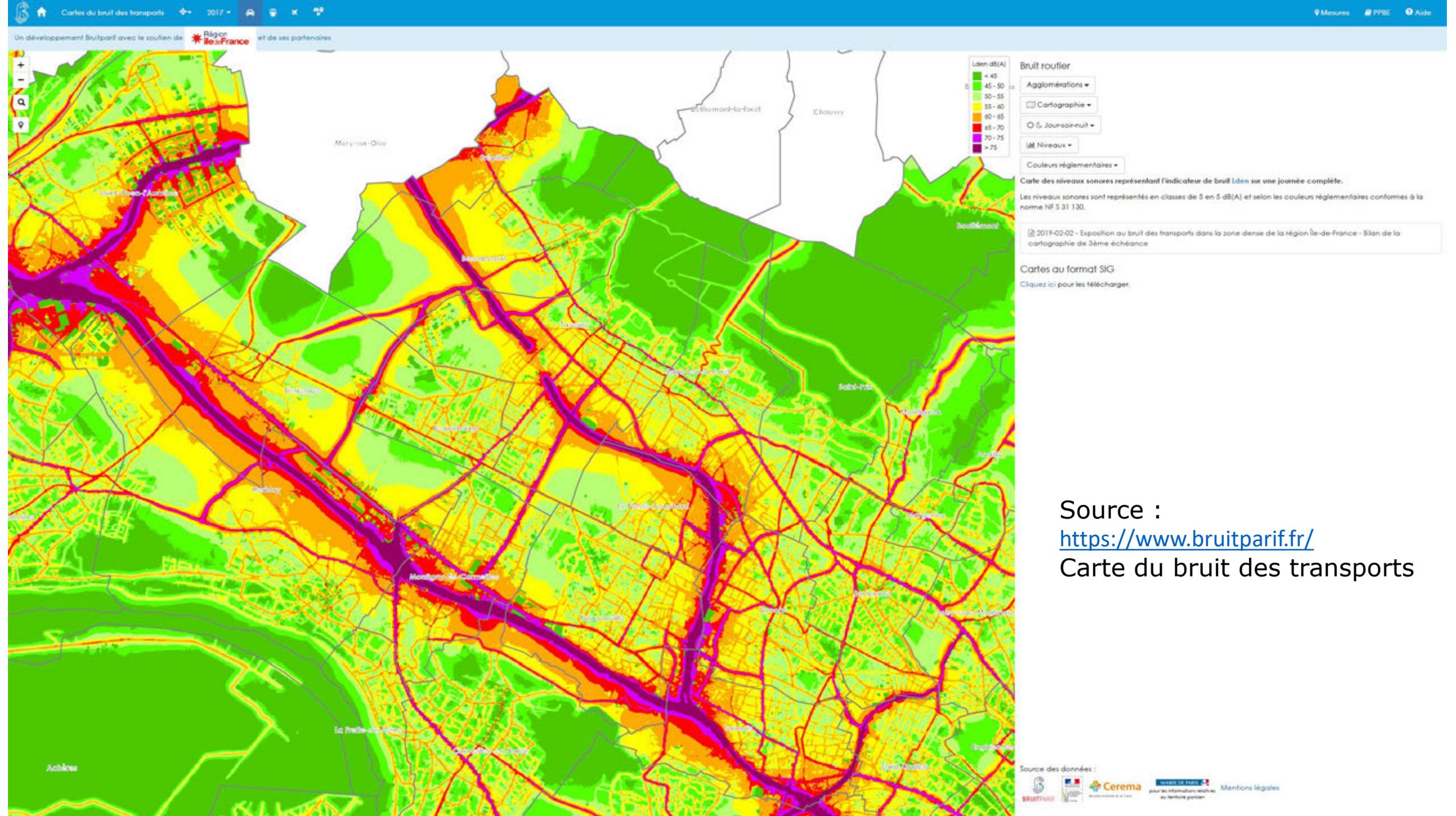
La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles la procédure de révision du PLU de Taverny peut être soumise par ailleurs.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet de révision du PLU de Taverny est exigible si les orientations générales de cette révision viennent à évoluer de manière à créer un impact notable sur l'environnement ou sur la santé humaine.

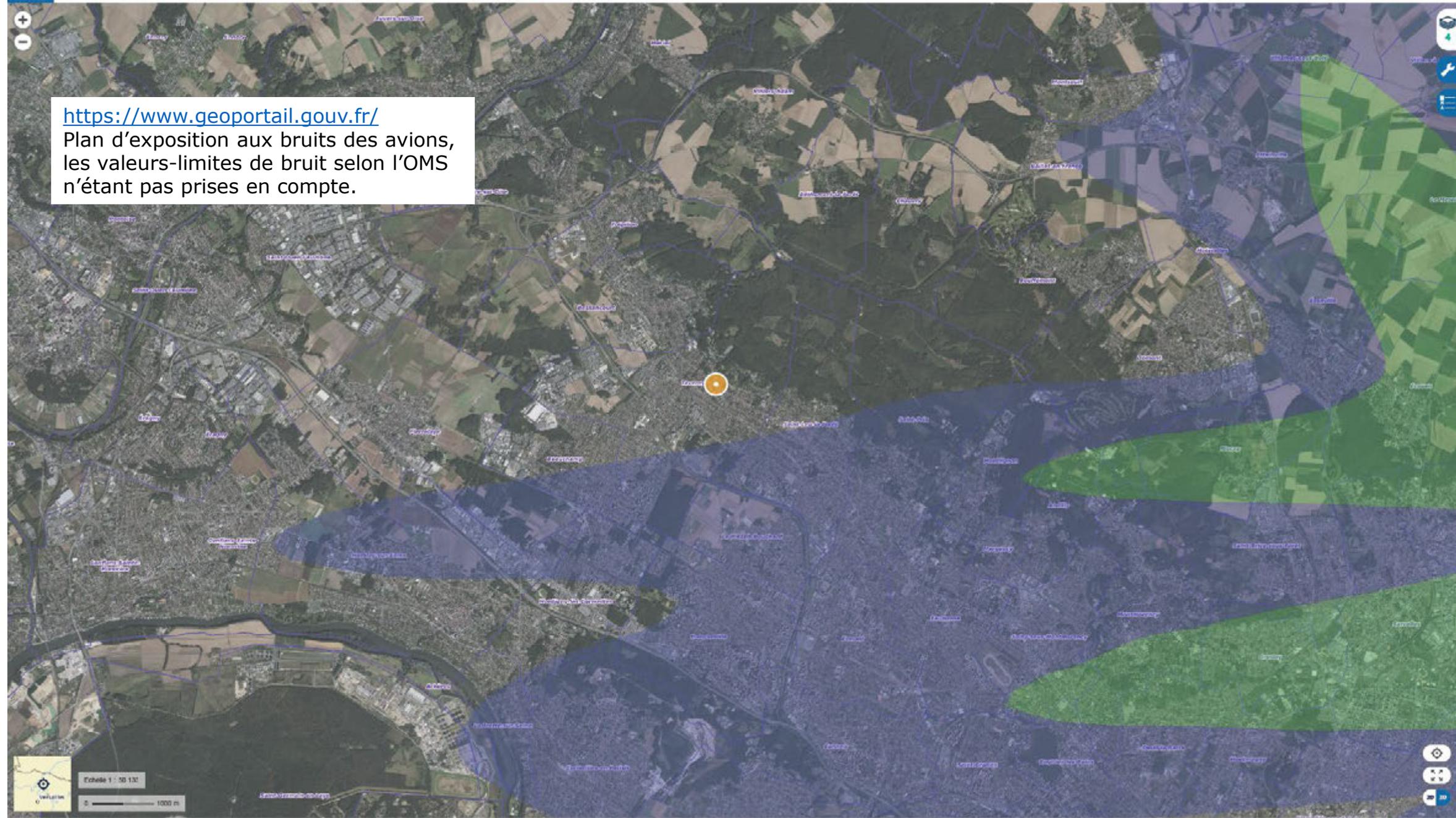
Article 3 :

En application de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, la présente décision sera jointe au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public et sera publiée sur le site internet de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France.

Fait et délibéré en séance le 01/09/2022 où étaient présents :
Éric ALONZO, Noël JOUTEUR, Jean-François LANDEL, Ruth MARQUES,
Brian PADILLA, Sabine SAINT-GERMAIN, Philippe SCHMIT, *président*, Jean SOUVIRON.



<https://www.geoportail.gouv.fr/>
Plan d'exposition aux bruits des avions,
les valeurs-limites de bruit selon l'OMS
n'étant pas prises en compte.



CARTE EN COURS

- Plan d'exposition au bruit (PEB)
- Parcelles cadastrales
- LIMOGES
- Plan IGN
- Photographies aériennes

+ DE DONNÉES

ENREGISTRER LA CARTE

Echelle 1 : 50 130
0 1000 m

La ZAC « Quartiers des T »

Cœur de ville

Est-ce bien raisonnable ?

24 M€ HT pourquoi ?

Un caprice ?

La ZAC « Quartiers des T »

Cœur de ville

Un parking de 155 places aujourd'hui contre :

Un parking souterrain de 155 places payant !

Avec les maintenances obligatoires, le peu de rentabilité, ce sera un reste à charge important pour la commune.

La ZAC « Quartiers des T »

Cœur de ville

Une halle du marché de 1120 M² aujourd'hui contre une halle de 1405 M², dont 1168 M² dédiés aux commerces, 164 M² pour le restaurant de 60 couverts et 200 M² en extérieur dédiés aux commerçants!



Une végétalisation très relative !



Couvert
Marché Saint-Quentin à Paris



La Halle de marché de Bayonne



Le futur marché des Saveurs à L'Hay-les-Roses ©Groupe Synthèse



La Halle de marché d'Arcachon ©DUCO

-  Rue Jean Jaurès à traiter
-  Voie pompier
-  Accès parking mairie à conserver
-  Accès livraison à conserver
-  Arbre remarquable à conserver
-  Transformateur Enedis à conserver

Principales contraintes sur l'espace public



Les contraintes liées à l'école maternelle Curie, à l'école élémentaire Pasteur semblent avoir été oubliées !
Idem pour la salle des fêtes !

La ZAC « Quartiers des T »

Cœur de ville

L'ancienne poste et ancienne mairie de Taverny
détruite !

Sa rénovation coûte un peu moins de 2 M€ HT.

Au passage, nous perdons une vraie poste, un vrai
service public ouvert le samedi matin et en août !





La ZAC « Quartiers des T »

Cœur de ville

L'ancienne CPAM, caisse primaire d'assurance maladie, détruite !

En accueillant un artiste en résidence, elle vient pourtant de montrer qu'une autre utilisation est possible.



La ZAC « Quartiers des T »

Verdun Plaine

Le parent pauvre de la ZAC !

Secteur Verdun-Plaine				
Piétonnisation de la Place Verdun embellie et paysagée		Ville de Taverny	Ville de Taverny	Ville de Taverny
Amélioration et sécurisation des espaces publics : mise en place de pistes cyclables et création d'allées paysagères	1 480 000 €	Grand Paris Aménagement	Grand Paris Aménagement	Ville de Taverny
Reconstitution salle Henri Denis et bureaux du Service des Sports		Grand Paris Aménagement	Voir Article 9	Ville de Taverny

	SDP minimale logements	SDP minimale commerces et services	Equipements publics	Estimation financière
--	------------------------	------------------------------------	---------------------	-----------------------

Verdun Plaine	9 900 m ² dont 30% social Correspondant au maximum à environ 152 logements dont 46 logements sociaux	600 m ²	reconstitution de la salle Henri Denis et des bureaux des services des sports en fonction du bilan de l'opération	
---------------	---	--------------------	---	--

La ZAC « Quartiers des T »

Verdun Plaine

Que deviennent le centre aéré et la petite salle à côté ?

Quelle rénovation pour le groupe scolaire ?

Quelle cantine scolaire ?

Quels équipements publics ?

La ZAC « Quartiers des T »

Plaine des Écouardes

16 hectares de terres cultivées saccagées,

Pas de compensation encore prévue.

Une évaluation environnementale, une étude d'impact et d'impact agricole qui ne sont pas accessibles.

Le label d'éco quartier pourra-t-il être atteint ?







Un instant, on a essayé de nous dire que ces terres n'étaient plus cultivées !
Nous avons rencontré le cultivateur, ces images ont été prises avec son autorisation.

Ces terres sont cultivées et fertiles.

L'enfermement des dernières terres agricoles de la plaine des Écouardes entre les zones d'activité et le futur éco quartier s'il est réalisé, les condamne à court terme.

La ZAC « Quartiers des T »

Que faire ?

Aujourd'hui, la ZAC « Quartier des T » n'est pas encore créée.

Sa création nécessite la révision du PLU, plan local d'urbanisme.

La révision du PLU

Que faire ?

Vous pouvez laisser vos remarques et contributions sur le site de la ville :

revision-plu@ville-taverny.fr

La révision du PLU

Que faire ?

L'étude environnementale et l'étude d'impact à venir doivent faire l'objet d'une consultation du public concerné, qui prend la forme d'une procédure de participation du public par voie électronique.

La révision du PLU

La révision du PLU de Taverny et la création de la ZAC « Quartier des T » sont soumises à une évaluation environnementale.

Taverny a 213,5 hectares dans la forêt domaniale de Montmorency, soit plus de 20 % de la surface de son territoire.

La forêt domaniale de Montmorency est classée en crise sanitaire par le ministère de l'agriculture depuis 2018.

Maladie de l'encre pour les châtaigniers, chalarose du frêne, l'Office National des Forêts met en œuvre des coupes sanitaires qui peuvent conduire à des coupes rases.

Selon les parcelles, ces coupes sanitaires seront suivies de plantation de jeunes plants sélectionnés ou bien laissées en l'état pour une régénération naturelle.

La partie de la forêt sur le territoire de la ville de Taverny est particulièrement touchée avec de grandes zones de peuplement dépérissant ou de peuplement moribond.

Ces coupes rases et ces jeunes plantations ne permettent plus de capter autant de CO₂ que les arbres matures qui y étaient. Il faudra entre 25 et 40 ans pour revenir à une situation « normale ».

L'évaluation environnementale doit donc prendre en compte l'état sanitaire de la forêt Montmorency.

Le PLU doit prendre en compte cet état aussi et faire en sorte de protéger à tout prix les arbres de la ville de Taverny.

Quelques sites qui ont permis de réaliser ce diaporama :

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

<https://www.onf.fr/onf/+a79::des-coupes-et-des-plantations-pour-reconstituer-la-foret-domaniale-de-montmorency-atteinte-par-la-maladie-de-lencre.html>

<https://www.institutparisregion.fr/mode-doccupation-du-sol-mos/>

<https://www.ecologie.gouv.fr/sru/>

https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-95607#tableau-CEN_G1

<https://www.cerema.fr/fr>

<https://www.agenda-2030.fr/>

<https://www.bruitparif.fr/>

<https://www.airparif.asso.fr/>

Changeons d'ère
à Taverny

À toutes et à tous, merci de votre présence.
Restons informés.
À bientôt !

Changeons d'ère
à **Taverny**

<https://changeonsderetaverny.fr/>